

PROGRAMME D'APPRENTISSAGE POUR LES JEUNES DE L'ONTARIO (PAJO)

Dates limites pour la production de rapports et l'entrée de données dans le SIEO-APPR

Dates limites pour 2025-2026 :

Rapports :

1. 2 mai 2025 : Plan d'activités
2. 2 mars 2026 : Rapport d'activité 1 (provisoire)
3. 2 mars 2026 : Rapport estimatif des dépenses (RED)
4. 2 octobre 2026 : Rapport d'activité 2 (final)
5. 30 novembre 2026 : États des revenus et des dépenses (ERD)

SIEO-APPR :

- 17 septembre 2025 : Les nouveaux participants pour l'année scolaire 2025-2026 peuvent être entrés à partir du 17 septembre 2025. Ne pas les entrer avant cette date.
- 30 janvier 2026 : Date limite pour indiquer dans le système si les participants au PAJO (avec ou sans CAE) qui ont quitté l'école secondaire avant le 31 août 2025 ont terminé ou abandonné le programme. Attendre après le 1 octobre 2025 pour entrer cette information.
 - La date de fin/d'abandon doit être la date à laquelle l'élève a obtenu son diplôme d'études secondaires ou celle à laquelle il a quitté l'école secondaire. Il ne faut pas indiquer la date à laquelle les données sont entrées.
- 30 janvier 2026 : Date limite pour entrer les données sur les participants au PAJO du premier semestre 2025-2026.
- 12 juin 2026 : Date limite pour entrer les données sur les participants au PAJO du deuxième semestre 2025-2026.
- 11 septembre 2026 : Date limite pour entrer les données sur les participants au PAJO du semestre d'été 2025-2026.

Pour de plus amples détails, veuillez consulter le document [SIEO-APPR – Fin/Abandon du PAJO Questions et réponses](#) sur le site EPEO.

Dates limites pour 2024-2025 :

Rapports :

1. 10 mai 2024 : Plan d'activités
2. 28 février 2025 : Rapport d'activité 1 (provisoire)
3. 28 février 2025 : Rapport estimatif des dépenses (RED)
4. 3 octobre 2025 : Rapport d'activité 2 (final)
5. 28 novembre 2025 : États des revenus et des dépenses (ERD)

SIEO-APPR :

- 18 septembre 2024 : Les nouveaux participants pour l'année scolaire 2024-2025 peuvent être entrés à partir du 18 septembre 2024. Ne pas les entrer avant cette date.
- 31 janvier 2025 : Date limite pour indiquer dans le système si les participants au PAJO (qui n'ont pas de CAE) qui ont quitté l'école secondaire avant le 31 août 2024 ont terminé ou abandonné le programme. Attendre après le 1 octobre 2024 pour entrer cette information.
 - La date de fin/d'abandon doit être la date à laquelle l'élève a obtenu son diplôme d'études secondaires ou celle à laquelle il a quitté l'école secondaire. Il ne faut pas indiquer la date à laquelle les données sont entrées.
- 31 janvier 2025 : Date limite pour entrer les données sur les participants au PAJO du premier semestre 2024-2025.
- 13 juin 2025 : Date limite pour entrer les données sur les participants au PAJO du deuxième semestre 2024-2025.
- 12 septembre 2025 : Date limite pour entrer les données sur les participants au PAJO du semestre d'été 2024-2025.

Pour de plus amples détails, veuillez consulter le document [SIEO-APPR – Fin/Abandon du PAJO Questions et réponses](#) sur le site EPEO.